



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°1679-2010/APS

Du 17/09/2010

R A P P O R T

A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

Objet : Souscription d'un emprunt pluriannuel

P.J. : Un projet de délibération

Dans le cadre du partenariat financier et technique pluriannuel engagé entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la province Sud, il est proposé l'instruction d'un financement pluriannuel d'un montant maximal de 3,579 milliards XPF soit 30 millions d'euros répartis sur deux ans aux conditions du prêt aux collectivités locales (PCL).

La mobilisation de ce concours est programmée en deux tranches successives dont 1,2 milliard XPF au titre du budget 2010 et le solde soit 2,37 milliards XPF au titre de l'exercice 2011.

Exercice	Opérations	COUT D'INVEST	PART ETAT	%	PART P. Sud	%
Exercice 2010	HABITAT SOCIAL	4 050 000 000	2 025 000 000	50%	2 025 000 000	50%
Exercice 2011	HABITAT SOCIAL	4 759 904 534	2 379 952 267	50%	2 379 952 267	50%
		8 809 904 534	4 404 952 267		4 404 952 267	

Financement de la Part P. Sud décomposé comme suit :

I - Au titre de l'exercice 2010 :		
1/ Emprunt		1 200 000 000 30%
2/ Autofinancement		825 000 000 20%
		2 025 000 000
II - Au titre de l'exercice 2011		
1/ Emprunt		2 379 952 267 50%
2/ Autofinancement		0 0%
		2 379 952 267
TOTAL 2010 & 2011		4 404 952 267

Ce concours financier permet de souligner une volonté commune d'intensifier le partenariat sur le pilotage financier et l'accompagnement de la collectivité sur la mise en œuvre de ses politiques publiques notamment dans le domaine de l'aménagement, du logement social et du développement durable.

S'agissant d'une contractualisation pluriannuelle, une délibération de l'assemblée de province Sud est nécessaire pour fixer les conditions de souscription de cet emprunt ainsi qu'habiliter le président à signer le projet de contrat de prêt à venir.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.